

## LUNDI 6 MAI 2019

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00, à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Jean-Philippe Bouffard, Éric Bergeron et Marc Lavigne ainsi que Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les conseillers suivants sont absents : Ghislain Vachon, Cynthia St-Pierre et Johanne Gagnon.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents. **7847-0519**

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Éric Bergeron, d'adopter l'ordre du en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

### **Dépôt des états financiers 2018.**

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que le rapport du vérificateur, préparé par la firme Groupe RDL Victoriaville SENCRL, comptables agréés, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, soit accepté tel que déposé. **7848-0519**

ADOPTÉE

### **Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril a été transmis au maire et aux membres du Conseil. **7849-0519**

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

### **Adoption des comptes.**

Sur proposition de Marc Lavigne, appuyée par Éric Bergeron, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'avril 2019 tels que déposés au montant total de 137 547.37\$. **7850-0519**

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

### **Rapport de l'inspecteur municipal.**

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Éric Bergeron et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7851-0519**

ADOPTÉE

### **Séance de juillet reportée au lundi 8 juillet 2019.**

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que la séance de juillet soit reportée au lundi 8 juillet 2019 au lieu du 2 juillet 2019.

7852-0519

ADOPTÉE

### **Dépôt de projet au Fonds de développement des territoires (FDT).**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Rosaire désire déposer un projet au programme de Fonds de développement des territoires (FDT);

7853-0519

**CONSIDÉRANT** que le projet présenté consiste à l'achat d'une génératrice ainsi que les fournitures électriques et la construction d'un abri isolé ;

**CONSIDÉRANT** que les dépenses admissibles inhérentes au projet déposé serviraient en cas d'interruption de l'électricité, à alimenter le Centre multifonctionnel ainsi que la station de pompage en distribution d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal demande une aide financière de 27 030 \$;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement d'autoriser Julie Roberge, directrice générale, à soumettre une demande d'aide financière au montant de 27 030 \$ dans le cadre du programme de Fonds de développement des territoires (FDT);  
ET d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE

### **Adoption de la procédure pour le traitement des plaintes.**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c.C.27.1) (ci après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

7854-0519

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu que la présente procédure soit adoptée :

#### **1. Préambule**

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

#### **2. Objets**

La présente procédure a pour objets :

- a) d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b) d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM;

- c) d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

### **3. Interprétation**

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

### **4. Fonctionnaire responsable**

La directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité est désignée responsable de la présente procédure. À cette fin, elle est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir de la directrice générale et secrétaire-trésorière, la secrétaire-trésorière adjointe assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : [dg@strosaire.ca](mailto:dg@strosaire.ca), ou par courrier à l'adresse suivante :

*Directrice générale  
Municipalité de Saint-Rosaire  
208, rang 6  
Saint-Rosaire (Qc) G0Z 1K0*

### **5. Obligations du fonctionnaire responsable**

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a) Recevoir les plaintes ou manifestation d'intérêt;
- b) Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure;
- c) S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM;
- d) Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e) Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f) Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM.

## **6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre d'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique.**

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumission publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents ;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés ; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

## **7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »**

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat en égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

## **8. Entrée en vigueur**

La présente procédure entre en vigueur le 25 mai 2019.

Dès son entrée en vigueur, la municipalité la rend, conformément à l'article 938.1.2.1 CM accessible en tout temps en la publiant sur son site Internet.

ADOPTÉE

## **Demande d'intervention dans un cours d'eau - Rivière Perreault, branche 5.**

**CONSIDÉRANT** que suite à la demande formulé par Ferme Kramer pour nettoyer la branche de la Rivière Perreault, la MRC d'Arthabaska a demandé d'ajouter également la branche 5 de la Rivière Perreault, pour entretien;

**7855-0519**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement;

**QUE** la Municipalité de Saint-Rosaire recommande les travaux d'entretien requis pour la branche 5, de la Rivière Perreault;

**QUE** la totalité des coûts encourus pour les travaux effectués uniquement sur le territoire de Saint-Rosaire sur la branche 5, de la Rivière Perreault, seront assumés par le budget général de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

## **Soumission pour l'achat de calcium liquide (abat-poussière).**

**ATTENDU** que la municipalité prévoit faire étendre du calcium liquide sur la route de la Coupe;

**7856-0519**

**ATTENDU** que la compagnie Somavrac a soumissionné pour un prix de 0.3215\$ / litre;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que la directrice générale soit autorisée à faire l'achat de calcium liquide, le transport de même que l'épandage pour un montant de 0.3215 \$/litre plus taxes auprès de la compagnie Somavrac.

ADOPTÉE

**Autorisation à peindre la galerie et partie extérieure de l'Édifice municipal.**

**CONSIDÉRANT** que divers travaux de peinture sont requis à l'extérieur de l'Édifice municipal; **7857-0519**

**Pour ces motifs**, il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire peindre la galerie, la rampe, les moulures ainsi qu'une partie du mur de l'Édifice municipal.

ADOPTÉE

**Engagement du personnel du camp de jour 2019.**

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Éric Bergeron et résolu que soient engagés madame Monique Brillant comme coordonnatrice du camp de jour 2019 au même taux horaire qu'au Service d'animation et Samuel Brûlé comme moniteur responsable à raison de 13.50\$/heure également que soient engagés comme animatrice Emmy Larroza à 40 heures par semaine au taux de 12.50\$/heure et à temps partiel comme aide-animateur Alexis Boivin, Séléna Gauthier, Thierry Doucet et Megan Boivin à raison de 12.50 \$/heure et en cas de besoin, d'autoriser l'engagement d'aide-animateurs lors des sorties en groupe. **7858-0519**

ADOPTÉE

**Demande de commandite pour la Marche de l'eSPoir (sclérose en plaques).**

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement qu'une commandite de 100.00\$ soit remise à la Société canadienne de la Sclérose en Plaques Centre-du-Québec dans le cadre de la Marche de l'Espoir servant à une collecte de fonds qui aura lieu le 26 mai 2019. **7859-0519**

ADOPTÉE

**Société Saint-Jean-Baptiste - demande de don.**

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu que l'on commandite un montant de 100.\$ dans le cadre du programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec organisé par l'intermédiaire de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec. Ce don sera bonifié par la SSJBCQ, puis sera remis sous forme de cadeaux qui seront attribués aux bénévoles de notre territoire. **7860-0519**

ADOPTÉE

**Signature de l'entente au Programme Nouveaux horizons pour les aînés.**

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyée par Éric Bergeron et résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer l'entente et autres documents relatifs au Programme Nouveaux horizons pour les aînés. **7861-0519**

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION** est déposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, qu'à une séance subséquente, sera présenté pour adoption un règlement décrétant un emprunt de 150,000\$ et une dépense de 193,030\$ pour l'achat et l'installation d'une génératrice, d'un abri ainsi que la mécanique de procédé pour la station de pompage pour être adopté. Une copie de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi. **7862-0519**

ADOPTÉE

**Formation sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.**

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation offre une formation gratuite, d'une demi-journée, couvrant la nouvelle Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025;

**7863-0519**

ATTENDU qu'il est fortement recommandé que chaque municipalité soit représentée lors de cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Éric Bergeron et résolu d'autoriser Bryan McNeil, responsable de l'eau potable, à suivre cette formation dans le cadre de la nouvelle Stratégie d'économie d'eau potable qui aura lieu le 15 mai 2019 à Victoriaville. Et que les frais encourus soient défrayés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

**Dépôt – états comparatifs du premier trimestre.**

Une copie interne des états comparatifs au 31 mars 2019 est remise au maire et à chacun des conseillers présents, tel que prescrit dans le règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires.

**7864-0519**

Levée de l'assemblée par Marc Lavigne, appuyé par Jean-Philippe Bouffard à 20h52.

**7865-0519**

ADOPTÉE

---

**Harold Poisson, Maire**

---

**Julie Roberge, directrice générale et  
secrétaire-trésorière**